

Les comparaisons de taux sont souvent trompeuses

Pour comparer l'utilité des systèmes de recyclage, on recourt volontiers aux taux. On oublie souvent que des méthodes de mesure et de calcul différentes se cachent derrière ces termes identiques. Tant que des directives homogènes font défaut, les systèmes de recyclage ne peuvent pas être comparés sur la base des taux.

En raison de situations différentes (conditions-cadres politiques et juridiques différentes, mentalité, par exemple) dans les différents pays, les systèmes de recyclage ne sont comparables que de manière limitée. La plus grande prudence est de mise pour la comparaison des taux de recyclage. En effet, chaque pays calcule ses « taux » différemment.

La Suisse communique son taux de recyclage

Le taux de récupération suisse donne le rapport entre le volume valorisé en matière pendant une année civile et le volume global de ce même matériau commercialisé en Suisse. Selon l'art. 2, al. 3 de l'ordonnance sur les emballages pour boissons, on entend par recyclage des emballages la fabrication de nouveaux emballages ou d'autres produits à partir d'emballages usagés. La Suisse mesure à la fin du processus de recyclage et accepte uniquement la valorisation matière comme valorisation. Les erreurs de tri, les corps étrangers ou le matériau trop souillé ne sont pas inclus dans les taux suisses. Ce mode de calcul est appelé « taux de sortie » (output).

Autres pays, autres mesures

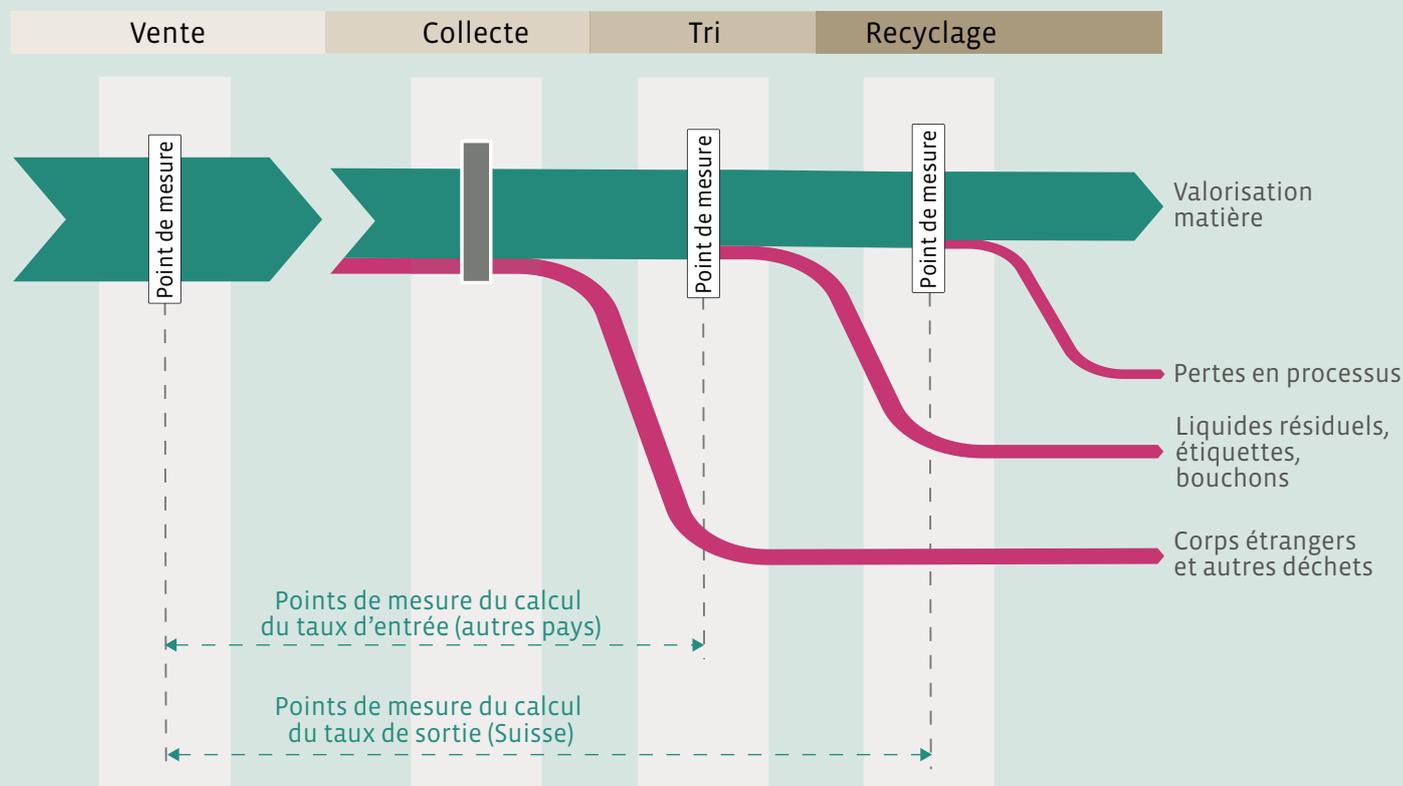
La situation est différente en Europe. En général, le taux de recyclage est calculé sur la base du volume livré à la première installation de recyclage – souvent le centre de tri. Ce qui se passe ensuite avec les matériaux n'a aucune incidence sur le taux de recyclage : les corps étrangers, les matières non recyclables et même le matériau valorisé thermiquement sont considérés comme recyclés. Ce mode de calcul est appelé « taux d'entrée » (input). Le volume pris en compte étant plus important que le taux de sortie, le taux d'entrée est naturellement plus élevé.

En Allemagne, les critiques se font de plus en plus vives envers ce taux d'entrée. La Frankfurter Allgemeine Zeitung a récemment décrit cette « interprétation créative du terme de recyclage » de « poudre aux yeux ». Il en va de même pour la fraction des écologistes au Bundestag. Ils reprochent au gouvernement d'enjoliver les chiffres et de présenter des taux trompeurs.

Une harmonisation en vue

La problématique liée aux différents procé-

Calcul différent du taux de recyclage



Source : OFEV

Présentation : Swiss Recycling

dés de mesure et de calcul a depuis également été identifiée par l'UE. Elle travaille actuellement à l'harmonisation des points de mesure, des méthodes de calcul et des définitions. À l'avenir, tous les pays européens doivent indiquer des taux de sortie (output).

L'Allemagne a annoncé que les nouvelles directives européennes seront appliquées aux calculs des taux à partir de 2020. Les experts présumant que les taux de recyclage allemands – notamment des matières plastiques – devraient clairement baisser.

Il n'est pas encore décidé si la Suisse adoptera les directives de mesure et de calcul de l'UE. D'ici là, prudence est de mise lors de la comparaison des taux de recyclage.

Sources

Bayrischer Rundfunk : « Wie Deutschland mehr Kunststoff recyceln kann », 4 février 2019

Office fédéral de l'environnement : « Méthode de calcul du taux de recyclage (taux de récupération) des emballages pour boissons »

Office fédéral de l'environnement : « Fiche : Calcul du taux de recyclage des bouteilles en PET »

Frankfurter Allgemeine Zeitung : « Deutschland, Recyclingland ? », 17 septembre 2018

Ordonnance sur les emballages pour boissons, état le 1er janvier 2008